

## Bachelier : instituteur préscolaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 84 Education plastique 3			
Code	PEPS3B84PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Dominique GEBKA</b> (dominique.gebka@helha.be) HELHa Gosselies <b>Laurence MISONNE</b> (laurence.misonne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Mathilde BACLIN</b> (mathilde.baclin@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.1 Entretien d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
  - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable d'explorer, organiser, argumenter, adapter, intégrer des contenus et s'exprimer à travers des pratiques liées à la discipline.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B84PSA Éducation plastique

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B84PSA Éducation plastique

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

##### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier : instituteur préscolaire

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	22_PEPS3B84PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Mathilde BACLIN</b> (mathilde.baclin@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Lors de cette UE, les étudiants perfectionnent leurs compétences et leurs connaissances de l'art et de l'éducation plastique par la pratique. Ils renforcent leur esprit critique et apprennent à concevoir des activités adaptées aux élèves de la Maternelle par l'expérience d'activités collectives et personnelles. Cette année s'appuie sur les acquis des années précédentes et favorise l'autonomie des étudiants dans l'exploration artistique. L'objectif est de former des enseignants capables d'inspirer et d'éduquer tout en cultivant leur propre connaissance de l'art.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra :

- être capable de mobiliser un langage rigoureux, précis et propre aux arts plastiques.
- être capable d'utiliser des concepts abordés pour décrire une situation, justifier une affirmation.
- être capable de décrire une séquence en arts plastiques de manière à donner du sens aux notions spécifiques et justifier ses choix.
- être capable d'analyser la pertinence d'une séquence au niveau de l'enfant, de sa verbalisation et de sa conceptualisation.
- être capable d'établir des liens entre les différents documents et ressources (programme, références théoriques, cours, formation, ...) pour construire une action réfléchie.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Par le biais d'activités collectives ou personnelles,

- Renforcement des notions liées au langage plastique.
- Découverte ou perfectionnement de techniques pertinentes, qualitatives et adaptées au public préscolaire.
- Découverte, exploration et appropriation de la démarche d'un artiste.
- Partage de ressources adaptées pour permettre à l'étudiant d'enrichir ses compétences et ses connaissances artistiques.

#### Démarches d'apprentissage

Approche théorique de l'art au service d'activités créatives collectives ou personnelles.

Durant les heures d'autonomie, l'étudiant devra fournir un travail régulier pour poursuivre les projets et travaux artistiques menés en classe et/ou pour rédiger son carnet de notes.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

L'enseignant se rend disponible en ligne et hors-ligne pendant et en dehors des cours. Des échanges individuels et collectifs peuvent être organisés.

### **Sources et références**

Les différentes ressources seront fournies au fur à mesure des cours

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des documents sont distribués au cours. Attention, ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours: une bonne prise de note en classe est indispensable !

Les notes de cours, support, autres éléments seront déposés sur connectED.

Des compléments d'information, lectures ou autres peuvent être déposés sur la plateforme connectED de la Haute Ecole.

Des références bibliographiques sont données en contexte à titre d'information.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux remis et présentés au cours du module.

Les travaux devront être présentés et remis en respectant les dates butoires imposées. Si un travail n'est pas effectué, l'étudiant aura un PP ou un PR.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Prj + Trv	30	Evc + Prj + Trv	70	Trv	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

Q3 : l'étudiant devra modifier les travaux présentés en fonction des remarques formulées. Il ne représentera que les travaux en échec.

**Il est donc obligatoire de rencontrer le professeur avant de présenter le Q3 (consultation des copies).**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).